



CONFÉRENCE
« Les droits sociaux dans l'Europe d'aujourd'hui :
le rôle des juridictions nationales et européennes »
Nicosie, 24 février 2017

Le programme HELP du Conseil de l'Europe et les droits sociaux
Tatiana TERMACIC

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous présenter le programme HELP du Conseil de l'Europe et sa contribution à la formation des juges et autres professionnels du droit sur les questions relatives aux droits sociaux.

Il convient tout d'abord de rappeler que la formation est un préalable essentiel si l'on veut garantir la mise en œuvre effective des droits de l'homme, y compris les droits sociaux.

Cette Conférence est l'occasion d'examiner le rôle des juridictions nationales et européennes dans la protection des droits sociaux dans l'Europe d'aujourd'hui. Les instances juridiques nationales, qui sont en première ligne en la matière, tiennent une place plus importante encore en période de crise économique, les juges étant appelés à assumer une plus grande part de responsabilité pour veiller à ce que les politiques publiques n'affaiblissent pas la protection des droits sociaux.

Dans ce contexte, une formation appropriée aux droits de l'homme est indéniablement nécessaire pour les juges, ainsi que pour d'autres professionnels du droit, de façon à ce que les droits sociaux, comme tous les droits de l'homme, soient effectivement protégés et mis en œuvre à l'échelon national. L'une des priorités à mi-parcours définies dans le [plan d'action du processus de Turin](#) consiste précisément à encourager une formation à la Charte sociale européenne pour les juges et les avocats. Il s'agit là d'une priorité pour le Conseil de l'Europe comme pour les États membres.

L'éducation à tous les droits de l'homme est un parcours qui devrait commencer à l'école, continuer à l'université et se poursuivre tout au long de la carrière professionnelle. L'éducation s'entend comme l'acquisition de compétences, de savoirs et de valeurs, et tous les maillons de la chaîne judiciaire sont concernés.

Mais quelle est la meilleure façon d'aborder l'éducation aux droits de l'homme pour les professions juridiques ?

Pour guider les États membres dans cette entreprise, le Conseil de l'Europe a adopté plusieurs recommandations et avis :

- l'avis n° 4 (2003) du Conseil consultatif de juges européens sur la formation initiale et continue appropriée des juges (CCJE), aux niveaux national et européen, rappelle qu'« une formation élaborée, approfondie et diversifiée des juges sélectionnés à l'issue des études juridiques complètes, est indispensable pour que ceux-ci exercent leur métier de manière compétente » ;
- l'avis n° 9 (2006) du CCJE sur le rôle des juges nationaux dans l'application effective du droit international et européen, précise que le but est « d'aboutir à une juste application du droit international et européen, et notamment concernant les droits de l'homme. La formation des juges, la disponibilité de l'information et de la documentation pertinentes ainsi que la traduction et l'interprétation sont autant de moyens permettant d'atteindre ce but » ;
- la Recommandation n° R (2004) 4 sur la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle a elle aussi fait date. Elle appelle les États membres à créer des structures stables de formation incluant les droits de l'homme dans leur programme.

Cette recommandation constitue de fait l'acte de naissance du Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP), qui a précisément vocation à faire en sorte que la formation aux droits de l'homme dans l'ensemble de l'espace européen soit de bonne qualité et réponde aux besoins spécifiques de chaque catégorie – juges, procureurs ou avocats. Tous les programmes de renforcement des capacités en matière de droits de l'homme déployés par le Conseil de l'Europe s'inscrivent dans ce cadre ;

- dans la Déclaration de Brighton d'avril 2012, les États membres ont réaffirmé leur détermination à assurer la mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national en veillant « à ce que des informations et une formation appropriées sur la Convention soient intégrées dans la formation théorique et pratique et dans le développement professionnel des juges, des avocats et des procureurs » ;
- la Recommandation 2039 (2014) de l'APCE sur le besoin de renforcer la formation des professionnels du droit à la Convention européenne des droits de l'homme demande le renforcement du programme HELP : elle souligne l'importance capitale d'une bonne formation et invite le Comité des Ministres à veiller à ce que le budget octroyé au programme HELP soit conforme à la tâche qui lui incombe, à savoir offrir différents types de coopération en matière de formation des professionnels du droit dans tous les États membres qui en font la demande ;
- enfin, la Déclaration de Bruxelles de mars 2015 appelle les États à « redoubler les efforts nationaux pour sensibiliser les parlementaires et pour accroître la formation des juges, procureurs, avocats et agents publics à la Convention et à sa mise en œuvre, en ce compris le volet exécution des arrêts, en veillant à ce qu'elle fasse, le cas échéant, partie intégrante de leur formation professionnelle et continue, notamment par le recours au Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux programmes de formation de la Cour et à ses publications » (B. 1. b)).

HELP : de quoi s'agit-il ?

Il importe de rappeler que le programme HELP n'a pas vocation à se substituer aux initiatives des autorités nationales. La responsabilité de la formation incombe toujours au premier chef aux États membres.

HELP s'articule autour de trois composantes :

1) HELP est d'abord un réseau rassemblant les institutions nationales de formation des juges et des procureurs et les Barreaux des 47 États membres. Grâce à une approche « de pairs à pairs », le réseau HELP fait connaître les bonnes pratiques lors de sa conférence annuelle, donne des avis et adopte une feuille de route définissant les thèmes prioritaires qui devront figurer dans les futurs programmes et supports de formation HELP. C'est l'une des raisons pour lesquelles HELP contribue à la formation des professionnels du droit en matière de droits sociaux. Sa valeur ajoutée tient au fait que les priorités de formation des États membres dans ce domaine peuvent être rapidement et aisément identifiées grâce au réseau puis dûment prises en compte.

Les points de contact et points Info HELP, qui sont des experts nationaux désignés par les institutions nationales de formation pour assurer la liaison avec le secrétariat du réseau, renforcent encore cet aspect. Les points de contact sont chargés de faire le lien avec les institutions de formation des juges et des procureurs et les points Info avec les Barreaux.

2) HELP est ensuite une plateforme d'apprentissage en ligne dédiée aux droits de l'homme. Pour s'adapter à la charge de travail des professionnels du droit, elle propose des outils de formation accessibles à distance et mis librement à disposition. Le principe est de donner aux professionnels du droit la possibilité d'apprendre ce qu'ils souhaitent apprendre, quand ils le désirent, tout en développant leur sens des responsabilités par rapport à leur formation, grâce à un accès facile à des matériels autodidactes. L'idée est d'encourager de nouveaux modes de réflexion et de travail, sans imposer aucun point de vue particulier.

Deux grands types de ressources sont proposés sur la plateforme HELP :

- des cours à distance sont disponibles pour de petits groupes de professionnels du droit sous la forme de modules pilotes animés par des tuteurs nationaux certifiés. À l'issue de la formation, chaque participant obtient une attestation délivrée conjointement par l'institution de formation nationale et le Conseil de l'Europe. Cela peut aussi permettre aux participants d'obtenir une accréditation appropriée ;
- des ressources d'auto-apprentissage sont à la disposition de tout utilisateur ayant créé un compte sur la plateforme en ligne. Outre des modules d'auto-apprentissage sur différents sujets, elles comprennent des manuels de formation et d'autres ressources sur un certain nombre de thèmes et articles de la Convention européenne des droits de l'homme.

Le contenu et le format des formations en ligne HELP sont propres aux besoins des juges, procureurs et avocats. S'agissant du contenu, elles couvrent les instruments juridiques pertinents du Conseil de l'Europe et de l'UE et se réfèrent à la jurisprudence y afférente de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne. Le cas échéant, les décisions et conclusions du Comité européen des Droits sociaux sont aussi reprises, par exemple dans le module sur les droits des travailleurs. En ce qui concerne le format, il s'agit de cours interactifs intégrant un large éventail de visuels, exercices et études de cas. HELP est adapté à tous les besoins grâce au recours aux technologies

modernes. Nous voulons nous assurer que les participants sachent quand et comment appliquer le socle européen de protection dans chacun des sujets abordés. L'objectif n'est pas de faire de chaque juge, procureur ou avocat un expert en matière de droits de l'homme, mais de créer chez eux des « réflexes », de manière à ce qu'ils sachent reconnaître un problème relevant des droits de l'homme dans une affaire dont ils sont saisis, et de leur donner des outils pratiques leur permettant d'y apporter une réponse appropriée.

3) Le troisième pilier est la méthodologie HELP de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit.

Des formations de formateurs sont organisées pour préparer les participants à jouer le rôle de formateur HELP. Ceux qui terminent ce cycle avec succès sont repris sur une liste de formateurs HELP certifiés afin que les institutions nationales de formation puissent les intégrer dans les activités nationales ou internationales sur les normes européennes relatives aux droits de l'homme.

Les cours et les supports de formation sont généralement conçus par des experts internationaux. Ils sont ensuite traduits et adaptés à l'ordre juridique de chaque pays, qui les inclut dans son programme de formation continue. L'adaptation à l'ordre juridique interne par un tuteur national garantit l'adéquation de la formation aux besoins du public visé et une mise en perspective européenne du droit interne, de façon à ce que cela ne soit pas perçu comme des notions étrangères. C'est là une autre valeur ajoutée du programme HELP s'agissant de la formation aux droits sociaux, dont le contenu peut considérablement varier d'un État membre à l'autre.

La méthodologie HELP tient compte des contraintes de temps qui pèsent lourdement sur les professionnels du droit dans leurs tâches quotidiennes. La plateforme leur permet en outre de suivre facilement l'évolution de la jurisprudence strasbourgeoise, grâce aux mises à jour disponibles.

L'un des aspects de la méthodologie HELP consiste à réaliser, à l'issue de la formation, une évaluation des supports d'apprentissage à la lumière des réactions et commentaires des participants et des formateurs. HELP peut ainsi améliorer constamment ses produits et, partant, proposer des ressources d'auto-apprentissage de grande qualité pouvant être utilisées par tout usager / professionnel du droit qui utilise sa plateforme.

Les points forts du programme HELP

En bref, HELP possède cinq points forts :

- 1) il s'agit du seul véritable programme de formation juridique PAN-européen, qui s'appuie sur un réseau paneuropéen (le réseau HELP des institutions nationales de formation des juges et des procureurs et des Barreaux des 47 États membres) ;
- 2) il suit une approche « à la carte » et sur mesure, avec un énorme potentiel de développement et d'adaptation au système national de formation ;
- 3) l'accent est mis sur le renforcement des capacités des formateurs nationaux (approche de formation des formateurs), d'où une forte appropriation nationale du programme ;
- 4) les modules de formation sont d'une qualité inédite en ce qu'ils opèrent une fusion des normes européennes et des normes de droit interne ;
- 5) il fait appel à technologies modernes et notamment – mais sans s'y limiter – à l'enseignement à distance interactif.

Les ressources HELP dans le domaine des droits sociaux

Plusieurs ressources proposées par le programme peuvent être d'une grande aide aux États membres pour former des juges et autres professionnels du droit aux droits sociaux et les amener à remplir leur rôle dans la mise en œuvre de ces droits.

Une formation consacrée aux droits des travailleurs a ainsi été élaborée dans le cadre du projet « HELP dans les 28 » (en partie financé par l'UE et déployé avec le concours des institutions nationales de formation et des Barreaux des États membres de l'Union européenne). Elle couvre de façon interactive les notions clés du socle européen de protection des droits des travailleurs (qui découle des instruments du Conseil de l'Europe et de l'UE) et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne, ainsi que les décisions du Comité européen des Droits sociaux.

La formation comporte une introduction aux droits sociaux et à la Charte sociale européenne et traite en outre des questions suivantes : droit au travail, relations de travail et temps de travail ; rémunération et insolvabilité ; licenciement ; discrimination – égalité des chances ; droits collectifs des travailleurs (information et consultation) ; sécurité et santé (physique et mentale). Elle a déjà été lancée dans quatre États membres du Conseil de l'Europe et de l'UE. La version anglaise peut être consultée – gratuitement – sur le site [« HELP in the 28 »](#).

La meilleure façon de faire respecter les droits des travailleurs en période de crise économique est un sujet qui a été examiné lors d'un séminaire tenu en septembre dernier en Slovénie, toujours dans le cadre du projet « HELP dans les 28 ».

Les professionnels du droit peuvent aussi tirer parti d'un certain nombre d'autres ressources dans le domaine des droits sociaux, notamment :

- le module consacré à la lutte contre la discrimination ;
- les documents disponibles sur les articles 2, 3, 4, 6, 8, 11, 13 et 14 de la Convention européenne des droits de l'homme et sur son Protocole additionnel.

Mesdames et Messieurs,

Une formation aux droits de l'homme de bonne qualité pour les juges et autres professionnels du droit devrait déboucher sur des décisions de justice conformes aux normes internationales, y compris dans le domaine des droits sociaux. Le programme HELP continuera à accompagner les acteurs de la chaîne judiciaire dans leur défense des droits de l'homme dans l'ensemble de l'espace européen.

Je vous remercie de votre attention.